

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

---

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 157

présenté par  
Mme Le Houerou

-----

### ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« à »,

insérer les mots :

« l'article L. 541-1 du code de l'éducation dans sa rédaction résultant de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.